

Liberté Égalité Fraternité



# GUIDE CANDIDAT **PLATEFORME D'AGRÉMENT MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'** VERSION JUILLET 2025

Ce document a été réalisé dans un but informatif et ne revêt aucune valeur juridique

# SOMMAIRE DU GUIDE

- Les liens utiles <u>P.4</u>
- Les missions de Mon Accompagnateur Rénov P.5; P.6; P.7
- Les acteurs éligibles à la réalisation des missions d'accompagnement **P.8**; **P.9**
- Le respect des conditions d'indépendance et de neutralité <u>P.10; P.11; P.12;</u>
- Le contrôle des agréments et ses modalités de retrait P.13; P.14

### ANTICIPATION ET PRÉPARATION DE LA DEMANDE D'AGRÉMENT

- Parcours candidat, modalités d'appui, délais et type de procédure <u>P.16</u>; <u>P.17</u>; <u>P.18</u>; <u>P.19</u>
- Les pièces justificatives demandées selon le type d'acteur P.20; P.21; P.22
- Aide à la constitution du dossier <u>P.23; P.24; P.26; P.27</u>

# 03.

### **CRÉATION DE COMPTE**

- Plateforme d'agrément Mon Accompagnateur Rénov' <u>P.29</u>
- Accéder à la plateforme d'agrément P.30
- Créer un compte candidat P.31; P.32; P.33
- Modifier les informations du compte P.34; P.35; P.36; P 37
- M'authentifier et accéder à mon espace personnel P38

# <u>DÉPÔT D'UNE DEMANDE</u>

- Sauvegarder mon dossier avant son dépôt P.39;
- Remplir et déposer une demande d'agrément <u>P.40</u>
- Déclarer mon périmètre d'intervention <u>P.42</u>
- Téléverser les pièces justificatives à une demande <u>P.43</u>
- Déposer ma demande d'agrément <u>P.44</u>

# SUIVI D'UNE DEMANDE

- Annuler un dossier en cours <u>P.46</u>
- Paramétrer mes notifications <u>P.47</u>
- Compléter mon dossier sur demande des instructeurs <u>P.48</u>
- Accéder à l'espace messagerie P.50
- Récupérer l'attestation d'agrément ou de rejet <u>P.51</u>
- Référencer mes établissements territoriaux <u>P.52</u>;
   <u>P.53</u>
- Retrait/suspension d'agrément <u>P.53</u>



· Zoom sur les critères d'indépendances P.55 ; P.56



# **1. Introduction**



# **Liens utiles**

Textes juridiques de référence	
Loi Climat et Résilience (21	
août 2021) : article 164	
$\sim$	
Décret du 22 juillet	
2022	
Arrêté du 21 décembre	
2022	
Arrêté modificatif du 14 décembre	
2022	
<u>2023</u>	
• •	



### Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' : prestations obligatoires

### Des missions socles

- Un accompagnement multi-dimensionnel et personnalisé : technique, social, administratif et financier
- > Un accompagnement à toutes les étapes du projet : en amont des travaux, pendant leur réalisation et à la prise en main du logement après travaux
- Une obligation de signalement et de réorientation des ménages dans les cas de fragilité nécessitant un accompagnement renforcé

#### Entrée en vigueur

 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les accompagnements obligatoires sur MaPrimeRénov' Parcours accompagné





### L'accompagnement social renforcé

#### Enjeux :

- > Traiter la précarité énergétique et l'habitat indigne et dégradé
- > Atteindre les ménages les plus précaires

#### **Obligations :**

- Mon Accompagnateur Rénov' a pour obligation de signaler auprès d'un ECFR' et des autorités compétentes les situations de fragilité constatées et d'orienter vers un accompagnement social renforcé les ménages qui le nécessitent. Il peut réaliser directement ces missions s'il en a la compétence, les sous-traiter ou réorienter le ménage un Espace Conseil France Rénov'
- Ces missions peuvent être réalisées uniquement par les accompagnateurs intervenant historiquement sur ces thématiques (agrément au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation (CCH) ou habilitation délivrée au titre de l'instruction de la directrice générale de l'Anah du 20 septembre 2018)

#### Différents volets qui s'ajoutent aux missions socles de Mon Accompagnateur Rénov', requérant des compétences s pécifiques :



#### Volet social renforcé

- Élaboration d'un rapport d'évaluation de l'autonomie
- > Échanges avec les structures qui réalisent l'orientation, les acteurs qui interviennent aux différentes étapes du parcours
- > Appui à un relogement temporaire du ménage au besoin
- > Restitution au ménage de l'orientation validée par une instance de coordination

#### Volet technique renforcé

- Visite(s) à domicile(s) conjointes avec un ou plusieurs acteurs de l'accompagnement (CCAS, SCHS, ARS...)
- > Élaboration d'un rapport d'évaluation de la dégradation ou d'insalubrité
- > Appui renforcé à l'élaboration d'un projet global



### Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' dans le parcours du ménage



Une ou plusieurs visites complémentaires aux différentes étapes de l'accompagnement en fonction du besoin



### Les acteurs éligibles à la réalisation de missions d'accompagnement

Les opérateurs déjà actifs dans
 l'accompagnement des ménages sont
 réputés agréés jusqu'au 31 décembre
 2023, au-delà de cette période ils auront dû
 avoir obtenu leur agrément :

Espace Conseil France Rénov' (guichet ayant contractualisé avec les collectivités)

> **Opérateurs Anah** (agréés au titre du CCH)

Structure concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée (collectivité contribuant en régie ou opérateur missionné par la collectivité)

- Tous les acteurs souhaitant effectuer des missions d'accompagnement doivent déposer une demande d'agrément
- En sus des acteurs réputés agréés, peuvent être agréés :

Qualité d'architecte (article 2 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

Qualification auditeur énergétique\* (annexe I du décret n°2018-416 du 30 mai 2018 relatif aux conditions de qualification des auditeurs)

> Société de tiers financement (visées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier)

Collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales

Depuis le 31/12/2024 les certifications AFNOR et APPAVE PERFORMANCE IMMO ne sont plus éligibles à l'agrément. Seules les qualifications QUALIBAT et OPQBI sont éligibles en tant que qualification auditeur énergétique.



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les acteurs qui souhaiteront exercer les missions de Mon Accompagnateur Rénov' devront détenir l'agrément délivré par l'Anah

### Les compétences requises pour être Mon Accompagnateur Rénov'



- **Č**;
- Solutions techniques de rénovation énergétique et solutions de pilotage de la consommation énergétique
- Principes constructifs et pathologies liés au bâti ancien et récent
- > Aides financières publiques et privées à la rénovation énergétique



- Compétences en ingénierie financière des projets de rénovation énergétique
- > **Procédures d'urbanisme** nécessaires pour réaliser des travaux
- > Étapes d'un chantier de rénovation énergétique
- > Règles de **bonne utilisation d'un logement** après travaux





- > Assurer le contact régulier avec le ménage (mail, téléphone, rencontres)
- > Orienter et conseiller le ménage de manière pédagogique tout au long du projet
- > **Diagnostiquer une situation** : état du logement, situation financière, degré d'autonomie et prise en compte des problématiques liées à un projet de travaux
- > Réaliser un examen du logement et de ses équipements

Savoir-faire nécessai

- Analyser les documents d'études et plans d'exécution (notamment un rapport d'audit) et savoir les expliquer au ménage
- Évaluer la concordance entre les travaux réalisés et le projet retenu par le ménage
- > Aider le ménage à déposer des dossiers d'aides, savoir le renseigner sur l'éventuel reste à charge et l'articulation des différents financements
- > Aider le ménage à créer et actualiser un carnet d'information du logement



# Le respect des conditions d'indépendance et de neutralité des acteurs pour obtenir et conserver l'agrément

#### CONDITIONS ÉNONCÉES PAR LE DÉCRET

- Ne pas être en mesure d'exécuter directement un ouvrage
- Respect d'une stricte neutralité, à performance et à qualité égales, vis-à-vis des équipements, solutions technologiques, scénarios de travaux et entreprises de travaux proposés
- Interdiction de sous-traiter les prestations, à l'exception :
  - de la sous-traitance de l'ensemble de la prestation confiée à un Accompagnateur Rénov';
  - o de l'audit énergétique ;
  - o de la prestation renforcée.

Le cumul des sous-traitances est interdit, à l'exception de la prestation renforcée. Le sous-traitant réalisant la prestation ne peut pas la confier à un autre sous-traitant

### PIÈCES JUSTIFICATIVES FOURNIES POUR L'AGRÉMENT ET LE CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Justificatifs de compétence** : références professionnelles / plan de formation / méthodologie d'accompagnement / attestation sur l'honneur à suivre un plan de formation complémentaire aux compétences requises et cohérent avec les missions de l'accompagnateur



-<u></u>,

**Justificatifs du niveau d'activité :** liste des implantations territoriales / interdiction du recours à la sous-traitance sauf pour l'audit et l'accompagnement renforcé avec la mention de la chaîne contractuelle de sous-traitance



Justificatifs de conditions d'indépendance : structure du capital de l'opérateur / organigramme de la structure / système qualité et contrôle interne



**Justificatifs de capacité financière** : comptes financiers de la structure sur l'année écoulée / budget prévisionnel / Attestation d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes



**Post-agrément** : contrat entre l'AR' et le ménage / rapport d'accompagnement co-signé par le ménage / rapport annuel d'activité transmis à l'Anah (possibilités de suivi par l'Anah sur les accompagnements réalisés)



⊠**=**—

Les candidats sont tenus de fournir eux-mêmes la preuve de leur capacité à respecter les conditions d'indépendance Voir en annexe « Zoom sur les critères d'indépendance » 1 & 2 pour le détail des cas admis et ceux qui entraînent l'inéligibilité

### Cas spécifiques d'éligibilités

Indications à titre informatif. Seuls les textes réglementaires sont opposables.



#### Les signes de qualité RGE éligibles à l'agrément MAR'

Seuls les signes de qualité RGE « Audit en maison individuelle » rendent éligibles à l'agrément (le justificatif doit être une qualification - non recevabilité d'une certification, par ailleurs les qualifications d'auditeurs RGE probatoires ne sont plus recevables pour les demandes déposées depuis le 16 mai 2025) :

- > OPQIBI 1911 Audit énergétique maisons individuelles ;
- > QUALIBAT 8731;
- > OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives ;

#### Autres acteurs éligibles

- Tous les acteurs (maîtrise d'ouvrage d'insertion, bailleur social, fournisseurs d'énergie, délégataires CEE, diagnostiqueurs immobiliers etc...) peuvent demander l'agrément, sous réserve d'acquérir une des qualifications mentionnées par les textes et satisfaire aux conditions de compétence, d'indépendance et de probité professionnelle demandées.
- Pour devenir Mon Accompagnateur Rénov', une entreprise de travaux ou un contractant général devra créer une filiale spécifique dédiée à l'accompagnement. Cette filiale devra mettre en place des processus pour assurer l'indépendance de l'accompagnement.





Voir en annexe « Zoom sur les critères d'indépendance » 1 & 2 pour le détail des cas admis et ceux qui entraînent l'inéligibilité

### **Cas spécifiques**

Indications à titre informatif. Seuls les textes réglementaires sont opposables.

#### Non éligibilité des groupements d'accompagnateurs

L'agrément est accordé à une structure unique qui réalise l'accompagnement de bout-en-bout pour le compte du ménage via un contrat unique. L'agrément ne peut pas être demandé au nom d'un groupement par une des structures avec mandat des structures associées.



Voir en annexe le détail des cas admis et ceux qui entraînent l'inéligibilité



### Les contrôles des agréments « Mon Accompagnateur Rénov' »

### Typologie des contrôles

Ξž

Contrôle de la réalisation des prestations d'accompagnement

Sont notamment analysés :

- > Contrat d'engagement ou convention
- > Rapport d'accompagnement lors d'un contrôle au solde
- Documents transmis dans le cadre d'une demande d'aide pour travaux
- > Tout autre document lié à la prestation

Peut être réalisé sur pièce et sur place



Contrôle de la structure bénéficiaire de l'agrément

- > Vérification de la validité des conditions d'agrément
- > Examen de la concordance et de la véracité des rapports annuels avec les engagements pris par la structure agréée
- Attention particulière portée au respect des conditions de neutralité, de probité et d'indépendance (sur la base notamment du rapport d'indépendance)
- > Peut être réalisé sur pièce et sur place

#### Suite des contrôles

En cas de mise en évidence d'un non-respect des engagements souscris, un rapport décrivant les constatations est établi, contenant des mesures correctrices (qui peuvent inclure des orientations pour mieux favoriser les rénovations performantes). La structure contrôlée peut, le cas échéant, présenter ses observations écrites dans un délai d'un mois.



#### Suspension immédiate :

> Au cours de la procédure de retrait si l'urgence le justifie l'Anah centrale ou ses délégations peuvent par décision motivée prononcer la suspension immédiate de l'agrément. La durée de la suspension ne peut excéder trois mois.

#### Suspension ou retrait définitif de l'agrément pour les motifs suivants (article 7 de l'arrêté) :

- > L'entrave aux contrôles ou une demande de contrôle restée sans réponse
- > Le constat d'un défaut de réalisation des prestations d'accompagnement, à la suite du contrôle mentionné au II de l'article 6
- > Le constat que l'opérateur ne remplit plus les conditions requises pour bénéficier de l'agrément à la suite de la réalisation du contrôle mentionné au III de l'article 6
- > L'absence de mise en œuvre des mesures correctrices dans le délai imparti conformément au V de l'article 6
- > La réalisation par sous-traitance des missions d'accompagnement en dehors des cas identifiés au 2° de l'article 2
- > L'identification d'une pratique frauduleuse au sens du III du présent article pouvant inclure La communication de fausses informations ou de faux documents à l'appui de la demande d'agrément ou dans le cadre de la prestation d'accompagnement
- > L'exécution d'un ouvrage ou l'absence de neutralité vis-à-vis d'une entreprise d'exécution d'ouvrage ou des solutions technologiques recommandées
- > La réalisation partielle, inadéquate, ou l'absence de réalisation des prestations d'accompagnement mentionnées à l'article 1er
- > La méconnaissance des dispositions relatives à la protection des consommateurs
- > En cas de changement notable de la situation de l'opérateur agréé qui remettrait en cause les conditions de délivrance de l'agrément définies aux articles R. 232-4 et R. 232-5 du code de l'énergie
- > En cas de non-respect des obligations prévues par le chapitre II du Titre III du Livre II de la partie réglementaire du code de l'énergie ou par la réglementation relative aux aides visées à l'article R. 232-8 du code de l'énergie.





# 2. Anticipation et préparation de la demande d'agrément

### Le parcours candidat



16

> La FAQ Mon Accompagnateur



Rénov sur écologie.gouv.fr

France

Rénov

### Les modalités d'appui conçues pour accompagner les candidats



La FAQ Mon Accompagnateur Rénov' accessible sur écologie.gouv.fr : <u>https://www.ecologie.gouv.fr/mon</u> <u>-accompagnateur-renov</u>



Une rubrique « professionnels » dédiée à Mon Accompagnateur Rénov' sur le site France Rénov'

l	Un guide pas à pas

Un guide d'utilisation de la plateforme destiné aux candidats et des <u>Cerfas</u> <u>obligatoires</u> mis à disposition sur le site Service-Public.fr à compter de début juillet



Possibilité de contacter l'assistance technique via le <u>formulaire d'assistance</u> accessible depuis la plateforme France Rénov' et la plateforme d'agrément



### Le délai de la procédure d'instruction et les demandes de complétude



# 3 mois dossier complet

d'instruction des demandes d'agrément

(dont 2 mois de consultation CRHH pour les dossiers déposés avant le 9 novembre 2024, pour les dossiers déposés après le 9 novembre 2024 le CRHH n'est plus consulté mais simplement informé)

Au-delà : La demande est réputée rejetée



À chaque demande de complétude formulée par le service instructeur (pièce manquante ou pièce complémentaire nécessaire à l'analyse), le candidat est notifié par courriel et dispose d'1 mois pour répondre. Le délai de l'instruction est suspendu le temps de la réponse du candidat. Au-delà de ce délai, en l'absence de réponse, le dossier est automatiquement renvoyé à l'instructeur qui aura la possibilité de rejeter la demande ou renvoyer une demande de complétude si nécessaire.

Une fois délivré, l'agrément est valable 5 ans. Période au-delà de laquelle le détenteur doit déposer une demande de renouvellement.



### Trois procédures d'instruction en fonction de la qualité du candidat



Compétence >

- Compétence >
- Capacité d'intervention >

>

>

>

Probité

Capacité d'intervention

Neutralité et indépendance

### Les pièces justificatives demandées pour la procédure simplifiée

 $\odot$ 

Dossier complet pour les collectivités territoriales

#### **Conditions de compétences**

#### Pièces justificatives à étudier

- Preuve de la mise en place d'un système de gestion de compétences incluant un plan de formation
- Références justifiant la capacité de réalisation d'un accompagnement
- Méthodologie proposée pour l'accompagnement des ménages
- Attestation d'engagement de suivi du plan de formation complémentaire aux compétences requises et cohérent avec les missions de l'accompagnateur
  - Personnes physiques
  - Personnes morales

#### Synthèse du dossier

Pièces justificatives à étudier

 <u>Synthèse des pièces communiquées dans le</u> dossier



Ce document doit permettre de préciser, dans les cases correspondantes, les éléments saillants des pièces du dossier d'agrément. Merci de ne pas remplir le CERFA en renvoyant aux pièces du dossier mais de détailler les éléments permettant de démontrer la pertinence de la candidature.

### Les pièces justificatives pour la procédure dérogatoire

Preuve du niveau d'activité

Liste des périmètres d'intervention

Copie des contrats ou conventions de sous-

demandés et des implantations territoriales

Modalités de réalisation des activités

Pièces justificatives à étudier

traitance existant(e)s



Dossier complet pour le ECFR', les opérateurs agréés au titre du CCH, les opérateurs OPAH/PIG et les architectes

#### Conditions de compétences

#### Pièces justificatives à étudier

- Preuve de la mise en place d'un système de gestion de compétences incluant un plan de formation
- Références justifiant la capacité de réalisation d'un accompagnement
- <u>Méthodologie proposée pour l'accompagnement</u> des ménages
- Attestation d'engagement de suivi du plan de formation complémentaire aux compétences requises et cohérent avec les missions de l'accompagnateur
  - Personnes physiques
  - Personnes morales

#### Informations générales sur la structure

#### Pièces justificatives à étudier :

- Statuts de la structure
- Liste des membres du conseil d'administration et du personnel de direction
- Extrait de l'annuaire du bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)
- Attestation de numéro d'immatriculation URSSAF
- Attestation du nombre d'employés
- Justificatif de respect des conditions pour devenir Mon Accompagnateur Rénov'

#### Synthèse du dossier

#### Pièces justificatives à étudier

 Synthèse des pièces communiquées dans le dossier



#### Ce document doit permettre de préciser, dans les cases correspondantes, les éléments saillants des pièces du dossier d'agrément. Merci de ne pas remplir le CERFA en renvoyant aux pièces du dossier mais de détailler les éléments permettant de démontrer la pertinence de la candidature.

Légende

### Les pièces justificatives demandées pour la procédure complète

Pièces justificatives à étudier

traitance existant(e)s

Liste des périmètres d'intervention

Copie des contrats ou conventions de sous-

demandés et des implantations territoriales

Modalités de réalisation des activités

E

Dossier complet pour les auditeurs énergétiques, les entreprises RGE « offre globale » et les sociétés de tiers-financement

Critère de neutralité et d'indépendance

#### Pièces justificatives à étudier

- Structure du capital de l'opérateur
- Rapports d'activité des trois dernières années
- Organigramme de la structure
- Système qualité et contrôle interne

Absence de sanctions

Attestation sur l'honneur de non-

Pièces justificatives à étudier

condamnation et de situation

Personnes morales

Personnes physiques

#### Régularité fiscale et sociale

#### Pièces justificatives à étudier

- Attestation de régularité fiscale
- Attestation de vigilance délivrée par **I'URSSAF**

#### Capacité financière à exercer l'activité

#### Pièces justificatives à étudier

- · Comptes financiers des trois dernières années
- Budget prévisionnel de l'année en cours
- · Attestation d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes

Attestation d'engagement à fournir annuellement un rapport d'activité



Personnes morales



#### Preuve du niveau d'activité Conditions de compétences

#### Pièces justificatives à étudier

lénov

- Preuve de la mise en place d'un système de gestion de compétences incluant un plan de formation
- Références justifiant la capacité de réalisation ٠ d'un accompagnement
- Méthodologie proposée pour l'accompagnement des ménages
- Attestation d'engagement de suivi du plan de formation complémentaire aux compétences requises et cohérent avec les missions de l'accompagnateur

#### Informations générales sur la structure

Pièce obligatoire adaptée pour les entreprises individuelles

22

### Aide à la constitution du dossier

Indications à titre informatif. Seuls les textes réglementaires sont opposables.

Pour fluidifier l'instruction du dossier de candidature et limiter le risque de demandes complémentaires, ci-dessous sont recensés **des cerfas obligatoires mis à votre** disposition pour certaines pièces justificatives demandées.





Cerfas obligatoires mis à disposition pour faciliter la constitution et l'instruction des dossiers

Attestation de numéro d'immatriculation URSSAF

https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declareret-payer/obtenir-une-attestation/obtenir-vosattestations--mode-d.html

> Attestation de régularité fiscale

https://www.impots.gouv.fr/formulaire/3666sd/attestation-de-regularite-fiscale

Attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF

https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declareret-payer/obtenir-une-attestation/attestation-devigilance.html Les candidats doivent obligatoirement les utiliser lors de la constitution des dossiers :

- > Méthodologie proposée pour l'accompagnement des ménages
- > Liste des implantations territoriales
- > Modalités de réalisation des activités
- > Part de l'activité prévisionnelle de la structure
- > Programme d'activité prévisionnel
- > Système qualité et contrôle interne
- > Attestation sur l'honneur indiquant l'absence de condamnations
- > Attestation d'engagement à fournir annuellement un rapport d'indépendance
- > Synthèse des pièces communiquées dans le dossier



L'ensemble des cerfas obligatoires mis à disposition des candidats pour faciliter la préparation de leur demande d'agrément sont disponibles sur le site <u>Service-Public.fr</u>

# Liste des pièces admises par type de candidat pour attester de l'éligibilité à l'agrément (à titre indicatif)

Indications à titre informatif. Seuls les textes réglementaires sont opposables.



**Espace Conseil France Rénov**' (guichet ayant contractualisé avec les collectivités)

Opérateurs agréés au titre du CCH

Structure concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée (collectivité territoriale ou groupement de collectivités contribuant en régie ou opérateur missionné par la collectivité)

Qualité d'architecte (article 2 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

**Qualification auditeur énergétique** (annexe I du décret n°2018-416 du 30 mai 2018 relatif aux conditions de qualification des auditeurs)

**Société de tiers financement** (visées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier)

Collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales



Document admis (à titre indicatif)

**Convention ou marché** entre l'Espace conseil FR' et la structure de mise en œuvre du programme SARE ou le porteur associé réalisant des actes A4/A4bis

#### Agrément CCH

Acte d'engagement signé d'un marché de suivi-animation d'OPAH/PIG en cours de validité ou

un **exemple de convention d'OPAH/PIG animé en régie :** la mention de la régie figure dans l'article 7.2. « Suivi-animation » en cours de validité

Attestation d'inscription à l'ordre des architectes (architectes.org)

Seuls les signes de qualité RGE « Audit en maison individuelle » rendent éligibles à l'agrément (le justificatif doit être une qualification - non recevabilité d'une certification, par ailleurs les qualifications d'auditeurs RGE probatoires ne sont plus recevables pour les demandes déposées depuis le 16 mai 2025) :

- OPQIBI 1911 Audit énergétique maisons individuelles ;
- QUALIBAT 8731 ;
- OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et / ou habitations collectives ;

Agrément en qualité de société de financement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Non demandé



# Liste des pièces admises par type de candidat pour attester de l'éligibilité à l'agrément – cas spécifique de l'auditeur énergétique

#### Délivrance du justificatif jusqu'au 31/12/2024

Seuls les signes de qualité RGE « Audit en maison individuelle » rendent éligibles à l'agrément :

- OPQIBI 1911 Audit énergétique maisons individuelles ;
- QUALIBAT 8731 ;
- OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives ;
- AFNOR CERTIFICATION 01 A : Audit énergétique dans les domaines des bâtiments ;
- LNE Audit énergétique Domaine Bâtiment.

NB : **NOUVEAU** Une qualification ou certification d'auditeur énergétique RGE probatoire n'est plus recevable pour les demandes déposées depuis le 16 mai 2025

### NOUVEAU : Délivrance du justificatif à partir du 01/01/2025 (et non la date de dépôt de la candidature à l'agrément MAR)

Les 3 conditions sont cumulables :

1 - Le justificatif doit être une qualification (non recevabilité d'une certification)

### 2 - Seuls les signes de qualité RGE « Audit en maison individuelle » rendent éligibles à l'agrément :

- OPQIBI 1911 Audit énergétique maisons individuelles ;
- QUALIBAT 8731 ;

OPQIBI 1905 Audit énergétique bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives ;

3 - Une qualification d'auditeur énergétique RGE

probatoire n'est plus recevable pour les demandes déposées depuis le 16 mai 2025.



### Adaptation de certaines pièces justificatives

Indications à titre informatif. Seuls les textes réglementaires sont opposables.

Dans certains cas prévus par <u>l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023</u>, les pièces justificatives attendues sont adaptées à la nature du candidat :



#### L'adaptation de certaines pièces en fonction de l'ancienneté de la structure candidate

- Les textes demandent à certains acteurs de transmettre les « rapports d'activité des trois dernières années » et les « comptes financiers des trois dernières années ». Cependant, le nombre de ces pièces varie en fonction de la date de création de la structure. Les entreprises avec une ancienneté inférieure à 3 ans ne pourront pas, en tout état de cause, produire trois rapports d'activités ni trois comptes financiers :
  - Pour une entreprise avec une existence comprise entre 2 et 3 ans, deux rapports d'activité et deux comptes financiers suffisent
  - Pour une entreprise avec une existence comprise entre 1 et 2 ans, un rapport d'activité et un compte financier suffisent.
  - Pour une entreprise de moins d'un an, aucune de ces deux pièces n'est attendue.



# Zoom sur les pièces demandées aux collectivités territoriales et leurs groupements

Indications à titre informatif. Seuls les textes réglementaires sont opposables.

Dans certains cas prévus par <u>l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023</u>, les pièces justificatives attendues sont adaptées à la nature du candidat :

# Précision sur le parcours des collectivités territoriales et établissement publics de coopération intercommunale (EPCI)



 Les collectivités territoriales doivent préciser leur date de création sur la plateforme d'agrément. Par défaut, elles peuvent renseigner la date 01/01/1871.





# 3. Création de compte

### La plateforme d'agrément Mon Accompagnateur Rénov'

Une plateforme 100% accessible, sur ordinateur comme sur mobile, offrant au candidat un espace unique pour :

- Créer son compte
- Déposer sa demande
- Suivre l'état d'avancement de son dossier
- Compléter son dossier à la demande du service instructeur
- Télécharger son attestation d'agrément





# Accéder à la plateforme d'agrément

- Je peux accéder à la plateforme d'agrément depuis
  - Une page dédiée à <u>Mon Accompagnateur Rénov</u> dans la rubrique professionnelle de France Rénov'
  - I'URL suivant : agrement.anah.gouv.fr



La procédure de dépôt des demandes d'agrément est exclusivement dématérialisée et doit passer par la plateforme d'agrément.

La FAQ et la rubrique « Mon Accompagnateur Rénov' » regroupent l'ensemble des informations utiles à savoir avant de procéder au dépôt d'une demande.

- Si je souhaite faire une demande d'agrément je peux cliquer sur le bouton afin d'être redirigé vers la page de connexion à la plateforme d'agrément.
- Une fois arrivé sur la plateforme d'agrément, je peux me connecter à mon compte ou procéder à sa création.
- Si je rencontre un problème durant la création de mon compte ou à une autre étape de mon parcours de dépôt de demande, je peux cliquer sur le bouton « Contact » en bas de page ou accéder au <u>formulaire d'assistance</u> disponible sur France Rénov'.





# Créer un compte candidat

#### <u> Etape 1 – Information sur le demandeur</u>



Durant la création de compte, si je quitte avant d'avoir finalisé toutes les étapes, les données ne seront pas sauvegardées et je devrai recommencer.

- Après avoir cliqué sur « Créer un compte » j'accède au formulaire « Information du représentant de la structure candidate ».
- Je complète les champs obligatoires présents sur cette page afin de pouvoir passer à l'étape suivante.

L'agrément a une portée nationale et sera également valable pour vos succursales / filiales si elles possèdent un Siren identique à celui de leur structure de rattachement. Si leur numéro de Siren est différent, elles devront déposer une demande d'agrément en propre.



Par défaut, la personne qui créera le compte sera considérée comme son représentant et pourra être contactée durant la vie du dossier pour suivre son avancement ou apporter des compléments d'information.



L'adresse mail du représentant de la structure étant à date l'un des critères d'unicité d'un compte, veillez donc à l'exactitude du renseignement de cette dernière.

#### Mon Accompagnateur Rénov' Afin de créer votre compte, veuillez compléter les champs suivants. Attention : un seul compte pourra être créé par structure candidate à l'agrément. L'adresse e-mail du demandeur renseigné ci-dessous sera celle que nous utiliserons pour vous contacter. Étape 1 sur 3 Informations du demandeur Étape suivante : Informations de l'entreprise candidate Informations du représentant de la structure candidate Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires. Nom du demandeur Hochon énom du demandeur Pau Adresse e-mail du demandeur mat attendu : nom@domaine.l nom@domaine.fr Confirmation de l'adresse e-mail mat attendu : nom@domaine.t nom@domaine.fr Étape suivante ၜဣၟၜ Vous avez déjà un compte ? Se connecter

Création de votre compte





Une fois la page complétée, je peux continuer la création de mon compte en cliquant sur « Étape suivante »

# Créer un compte candidat

#### Etape 2 – Information de la structure candidate

• Sur cette page, je renseigne les informations relatives à ma structure.

Si je ne sais pas où trouver les informations, je peux cliquer sur des boutons d'aides présents sous certains champs

#### J'indique mon numéro de SIREN :

0(2)0

- Si les informations de mon entreprise sont en diffusion partielle, alors le champ de saisie pour la raison sociale est vide et je dois compléter le champ dédié
- Sinon, ma raison sociale apparait automatiquement dans un champ dédié

Je sélectionne la qualité correspondant à ma structure

Si vous répondez à plusieurs catégories, une seule qualité est exigée. (À noter que certaines permettent de bénéficier d'une procédure simplifiée)

Veillez à sélectionner la bonne qualité de votre structure. La modification de la qualité est possible mais s'appliquera uniquement aux futures demandes associées au compte et non à la demande en cours.

Si un candidat souhaite **modifier sa qualité pour sa demande en cours, suivre** <u>la</u> <u>procédure suivante</u>

#### Création de votre compte Mon Accompagnateur Rénov'

Afin de créer votre compte, veuillez complèter les champs suivants. Attention : un seul compte pourra être créé par structure candidate à l'agrément. L'adresse e-mail du demandeur renseignée ci-dessous sera celle que nous utiliserons pour vous contacter.

Auditeur quelifié ROE

Architecte

Numéro de SIREN :\*

Di trepper en auméria ?

Raison sociale :\*

Etape arivarda

ၜၣၣႍၜ

123 456 789

forward amonday 122 456 769 on 123450708

Saultanz une raison zociale Qualité de la structure candidate

Sélectionnez une ou plusieurs qualitéts

Espace Consell Prance Rénov

Operatour same ANAH

Auditour qualifie ROE

Structures concourant à la mise en deuvre d'une opération program

Challenberr of Happenet all brook as "happenet agent as three to farbols I. It's

Dub intelengin on an posts over, in owher or en-

#### Etape 2 sur 3

Informations de la structure candidate

Etapei salaavin i Parlamitrages da correpte

Informations de la structure candidate

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

Les informations suivantes permettent de vérifier l'éligibilité de votre



alson sociale : \* AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT





@<u>}</u>@

#### Vous avez déjà un compte ?

Se connecter

Une fois la page complétée, je peux continuer en cliquant sur « Etape suivante » ou revenir en arrière en cliquant sur « Précédent »

2

# Créer un compte candidat

#### <u> Etape 3 – Paramétrage du compte</u>

Je paramètre mon compte :

- Je choisis mon mot de passe, puis le confirme en respectant les exigences de sécurité obligatoires.
- Je prends connaissance et accepte les conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme ainsi que la politique de protection des données si je souhaite pouvoir continuer.

Il n'est pas possible d'avancer plus loin dans le parcours si je ne coche pas les mentions obligatoires

Avant de valider la création de compte, veiller à vérifier l'exactitude des informations renseignées dans les étapes précédentes car elles seront reprises dans votre demande d'agrément et ne seront pas modifiables par vos soins.

Afin de pouvoir utiliser mon compte, je dois l'activer en cliquant sur le lien d'activation, valable 72h, qui m'aura été envoyé par courriel. (Pensez à vérifier vos courriers indésirables)

Dans le cas où je n'arrive pas à activer mon compte dans le délai imparti, je peux demander l'envoi d'un nouveau lien d'activation sans avoir besoin de recréer un compte.

#### Création de votre compte Mon Accompagnateur Rénov'

Afin de créer votre compte, veuillez compléter les champs suivants. Attention : un seul compte pourra être créé par structure candidate à l'agrément. L'adresse e-mail du demandeur renseigné ci-dessous sera celle que nous utiliserons pour vous contacter.

Étape 3 sur 3

Paramétrages du compte

#### Paramétrages du compte

Saisissez le mot de passe que vous souhaitez utiliser pour votre compte.

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.





Une fois que j'ai cliqué sur « Étape suivante » un courriel de confirmation m'est directement envoyé





ξΞ

# Modifier les informations du compte

#### <u> Etape 1 – Accès au paramétrage du compte</u>

- Une fois le compte crée, je peux modifier les informations relatives à mon compte depuis l'espace « Information de compte » accessible depuis la rubrique « paramètres du compte ».
- A date, les modifications possibles sont les suivantes :
  - Nom et prénom du référent
  - □ Adresse mail de la structure
  - □ Numéro de téléphone
  - □ Adresse mail et mot de passe du compte
  - □ Qualité(s) de la structure\*

\*La modification de la qualité est possible mais ne s'appliquera qu'aux demandes futures et non pas à la demande en cours. Une fois la demande déposée, il ne sera plus possible de modifier la qualité

- Si un candidat souhaite **modifier sa qualité pour sa demande en cours** il devra suivre les étapes suivantes :
  - Remonter l'information à son instructeur ou via l'assistance technique (3) ou <u>la messagerie</u> pour demander la
    - suppression de son compte

France

Rénov

Recréer un compte et refaire une demande avec la bonne qualité

A partir du 1<sup>er</sup> **avril 2024**, les candidats ayant déposé une demande d'agrément avec des **qualités multiples** devront **sélectionner une qualité unique en cas de dépôt d'une nouvelle demande**.



# Modifier les informations du compte (Qualité, nom, prénom, numéro de téléphone)

#### Etape 2 – Modification des informations de compte

 Une fois sur la page « information de compte » je modifie les informations souhaitées en cliquant sur « modifier »

مني ا		<b>10</b>
	Informations de compte Persone l'exercise de cal rélativation de ca Aporte our que cal rélativation de ca	e ngata kainu Austran inusi (pisipa ni roodhila-laga ni rakomunim
1	Ruiner swisie: Nove Applicate 22.45 Container Container WORKER LINER FOR	Harris Constanting
2	teachairte a training and a spectrum and a spe	natur é
3	Hamilto (de playteure) 485 et al (34 a la tal Hist de para) 	naru /
	En savoir plus Instaves tacongages dan ex- pour ves tacongages dan ex- planation, dans to tas formation, dans to tas formation, dans to tas	Seas do Okpiti (b) Bernande Arg de seas (2
REPUBLIQUE TRANCABE	France Rénov	hannagasti stragasti parentak

Exemples de modification pour la qualité, le nom et prénom et le numéro de téléphone de la structure

Modifier la qualité de la structure  INE de la structure candidate :*  INECCOMMENDE  INECCOMMENDE INECCOMMENDE  IN	Modifier la qualité de la s     Qualité de la structure candidate :*     Control #00 come guales *     Sélectionnes une du plusieurs qualité(s)     Accer de la polite la presente ? Radeo control     In confirme vouleir mettre à jour cente	structure 
elté de la structure candidate : *	Qualité de la structure candidate : * Contra soit energieuxe :* Selectionnes une du plusieurs qualité() e lane à la polit la prepart l'aude creat in confirme voules mettre à jour cette	ar Ter in support any air the active algorithe ( to deviate in digense of a philorematican)
Incontra nor a plusieurs qualității	Control KOC offer grane 5 Selectionnes une ou physicure granmb() • Association profile to conserve 1 facular control • In confirme vouluir mettre à jour cetter	e te in appelane als fie ets égitite ( is senarie digener i information.
Rectioner une ou plusieur qualitant (une transition a qualitant du annual de la annual de	Selectionnes une ou plusieurs qualitépi e lucie de la politie la propertie l'autor processe in confirme vouluir mettre à jour cette	به The Research provide the set of global to assume dispersion of inflarmation.
je confirme voukor mettre à jour cette information.	Accord do los portes la prompional Planches conten     Ja confirme vocalese mettre à jour cette	te in support over stiller vite algebrie () is derivate dispersed i inflarmation.
je sonfarme voukor mettre à jour cette influencion. Annufer	In confirme voulair mettre à jour cette	r anflarmation.
Annular Principation		
		Annular Enregistrar
Modifier le nom et le prénom	→ Modifier le nom et le pré	énom
Ivveau nom du représentant (* Nouveau présentant :* maix :Duprit : Par	Nouveau nom du représentant : * Inergie: Suport	Nouveau prénom du représentant : * Torrigie - Nul
Hochon Paul	Hochom	jean-Paul
] je confirme vouloù mettie à jour ces informations.	ie confirme vouloir mettre k jour ces i	informations.
Acnuler		Annuler
Jammer A		
Modifier le numéro de téléphone	→ Modifier le numéro de té	iléphone
méro de téléphone : *	Numino de taláphone (*	
33 5 45 54 43 00	+33 6 45 34 43 02	
	Ja corfirme voulair mettre à jour cette	e information.
je portvine vouior mettre Ajour cette information.		



# Modifier les informations du compte (Adresse e-mail, mot de passe)

#### Etape 2 – Modification des informations de compte

 Une fois sur la page « Informations de compte » je modifie les informations souhaitées en cliquant sur « modifier »

in I	Hoe Accompagnateur Nenov"	* 1 horizon 1 horizon
		] - 🥐 🚽
	la la car	
	Anne and a state of the second	de congre lêns à verminer (pice). Acteur et rochtice-pariet de congress.
	Raisse particles Arthream	Nordon in 1879 123-65 /06
	Guerte Aufter Großfie 401	manu A
	•	and the second sec
1	HSEHON Paul Adiaba artist	
	Nordeo de 100phanel: 433.8 46.38 45.38	mane é
2	HIGI de parte :	interior # @
	En savoir plus	_
	Removes tracted to instanting an appro- onar view accompanyer dans ees Himarches, dapast to inte <u>Essent Advant sit</u> anni que le gode de dapét de demande d'agrément.	O tem s depit a service of temperature of temperate
	En cas de difficilité, insue préven contacte	"Tanaistanan Hechingan 1"
REPUBLIQUE IRANCABE	France Rénov'	hann mar gan b C. sylven gan b C. gamma an b man gan b C. standard C.
		2 <u></u>

Exemple de modification de l'adresse e-mail et du mot de passe





# M'authentifier et accéder à mon espace personnel

(4

5

7

 Lorsque je clique sur le lien d'activation dans le courriel qui m'a été envoyé suite à la création de mon compte, j'accède de nouveau à l'écran de connexion à la plateforme d'agrément.

La page de connexion à la plateforme d'agrément sera toujours accessible depuis France Rénov'.

- Je me connecte à la plateforme d'agrément en indiquant l'adresse mail du représentant de ma structure ainsi que le mot de passe du compte.
- Une fois authentifié, j'accède à mon espace sur lequel il me sera possible de :
  - Accéder aux informations / détails de mon compte
  - Déposer ou consulter une demande d'agrément
  - Consulter le guide d'aide au dépôt de ma demande
     6
  - Accepter la mise à jour des conditions générales d'utilisation et des conditions d'inscription\*

Rénov







# 4. Dépôt d'une demande

### Sauvegarder mon dossier avant son dépôt (mode brouillon)

#### Tout au long des étapes du dépôt de demande

Lors du remplissage du formulaire de dépôt de demande, **les informations que je** saisis ne seront sauvegardées que si je clique sur « Enregistrer et passer à l'étape suivante ». Il me sera ensuite possible de retourner aux étapes précédentes et de modifier les informations renseignées.

- Après avoir **enregistré ma demande sous format brouillon**, lorsque je reviens sur mon espace personnel, **je retrouve ma demande à finaliser.**
- Je peux voir quelle est sa dernière date de mise à jour.



Afin de continuer / finaliser le dépôt de ma candidature, je peux retourner dans le détail de mon dossier en cliquant sur « **Poursuivre votre demande** ».

in an	Mon Accompagnateur Rénov Inabian	n 1 Bob l'éponge E Déconnexion
1		0
	Accusti	
	Bienvenue Bob	
	Bienvenue dans votre Espace professionnel Mon Accompagnateur Rénov' sur l suivre et renouveler votre demande d'agrément.	oquel vous pourrez créer,
	Tableau de bord	
	Récapitulatif de votre demande d'agrément.	
1	Demande d'agrément Créé le : 4 juillet 2023	sseettlon ivra votre demanda
	En savoir plus	
	Retrouvez toutes les ressources en	22.22.47.2.22.07.2.2.2.0
	Rénov 2 toutes les ressources en ligne pour vous accompagner dans vos démarches, depuis le site <u>France</u> <u>Rénov 2</u> ainsi que le guide de dépôt de demande d'agrément.	Sépôt de demande t nov Professionnel
	Guide de d ligne pour vous accompagner dans vos démarches, depuis le site <u>France</u> <u>Rénov 12</u> ainsi que le guide de dépôt de demande d'agrément. En cas de difficulté, vous pouvez contacter <u>l'assistance technic</u>	idépôt de demande t. Inou' Professionnel 🛛
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Guide do de light pour vous accompagner dans vos démarches, depuis le site <u>France</u> Guide de d'agrément         Rénovr de ainsi que le guide de dépôt de demande d'agrément.       En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance technic         En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance technic       Innecessageour g' la guide de de general de demande d'agrément.         En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance technic       Innecessageour g' la guide de de general de demande d'agrément.         En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance technic       Innecessageour g' la guide de de demande d'agrément.	idepôt de domande t nov Professionnel 🕐 <u>IVE 15</u> . jfrancagosofr (5. governement.fr (5.



# Remplir et déposer une demande d'agrément

#### Etape 1 – Saisie des informations de la structure

- Lorsque je souhaite déposer une demande, je constate dans le formulaire de dépôt que les informations déjà renseignées lors de la création de mon compte **sont grisées et non modifiables**.
- Je renseigne ensuite informations du signataire afin de renseigner le responsable de mon établissement dans mon dossier
- Au moment de déclarer la qualité et la forme juridique de ma structure, j'accède à un menu déroulant où je peux effectuer un choix unique. La qualité préremplie est celle que vous avez sélectionné au moment de la création du compte et est modifiable.
- Enfin, je renseigne des informations plus précises sur le siège social de la structure candidate.

Veillez à bien renseigner l'adresse du siège social de la structure candidate. Il s'agit de l'adresse qui déterminera le service en charge de l'instruction de votre demande

Lors du remplissage du champ « Code postal », « Ville » se remplira automatiquement et ne sera **pas modifiable**.



Si vous avez sélectionné la qualité « Collectivité territoriale » lors de la création de votre compte, veuillez renseigner la date suivante dans le champ « Date de création » : <u>01/01/1871</u>

Il est possible de renseigner les mêmes informations (numéro de téléphone et adresse mail) que celles déclarées pour le représentant lors de la création du compte.

**NB : Si besoin, les informations renseignées dans ce formulaire serviront à vous contacter** 



Les candidats ayant déposé un dossier en brouillon avant le 1<sup>er</sup> avril 2024 avec des qualités multiples devront sélectionner une qualité unique à partir de cette date.





2

3

En cas d'erreur sur l'adresse du siège social et/ou la forme juridique, il ne sera pas possible de modifier les informations communiquées. Veuillez donc veiller à leur exactitude. Ces modifications nécessiteront la suppression du dossier.

# Remplir et déposer une demande d'agrément

#### <u> Etape 2 – Saisie des informations de l'activité de la structure</u>

- Je renseigne les ETP (Equivalents Temps Pleins) de ma structure afin de justifier des capacités de ma structure à opérer en tant qu'Accompagnateur Rénov'.
- Les ETP attendus sont les suivants :
  - Nombre d'ETP total au sein de la structure
  - Nombre d'ETP consacrés à l'accompagnement Mon Accompagnateur Rénov'
  - Nombre d'accompagnements prévisionnels
  - Nombre d'accompagnements renforcés prévisionnels
- Je peux trouver plus d'informations sur les ETP en cliquant sur le lien « Comment calculer les ETP ? »
- Si je souhaite me positionner sur les missions facultatives comme définies à l'annexe
   3 de l'arrêté modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat je clique sur la coche correspondante.



1	
<u>+</u>	

Une fois agrée, le nombre d'ETP consacrés à vos l'établissements vous sera également demandé à l'étape de référencement de vos établissements (voir page 50)

Étape sulvante : Pièces justifica	tives	
Activités de la st	ructure	
Les champs mare	qués d'un * sont obli	gatoires.
Accompagnemer Renissigneuries ETP (Equivalente Accompagnatiour Ridnow: Form	nts MonAccom Temps Pletrs) de la structi at attendu: 75	npagnateurRénov' ure Bés à l'accompagnement Mon
		Comment calculer les ETP ? 12
Nombre d'ETP au sein	de la structure :	
En 2024: *	En 2025; *	En 2026: *
Saisissez un nombre	Saisissez un nom	ibre Saisissez un nombre
Nombre d'ETP consacr	és à l'accompagnem	nent :
En 2024: *	En 2025: *	En 2026; *
Saisissez un nombre	Saisissez un nom	bre Saisissez un nombre
Nombre d'accompagne	ements previsionnen	51
En 2024. •	En 2025,	EN 2026.
sausser on nombre	Salsissez on nom	Die Salassez un numbre
Nombre d'accompagne	ements renforcés pre	évisionnels :
En 2024: *	En 2025: *	En 2026: *
Saisissez un nombre	Saisissez un nom	abre Saïsissez un nombre
Je souhaite me pos à l'annexe 3 de l'an la mission d'accom énergétique de l'ha Périmètre d'interv	itionner sur les missi rêté modifiant l'arrê pagnement du servi abitat. ention * a structure intervien	ions facultatives comme définies : té du 21 décembre 2022 relatif à ice public de la performance nt en totalité : ent en totalité :
Régions sur lesquelles la Stiectionnez les régions sur les la région).	quelles la structure Intervie	~
Régions sur lesquelles l Stiectionnez les régions sur les la région). Sélectionnez une ou j	quolles ia structure intervis alusieurs régions	8. <sub>2</sub> .
Régions sur lesquelles l Stiectionnez les rigions sur les la régioni. Sélectionnez une ou j Départements sur lesq	quelles la structure intervis plusieurs régions uels la structure inte	w
Régions sur lesquelles l Stiectionnez les régions sur les la région. Séléctionnez une ou p Départements sur lesq Stiectionnez les département	quelles la structure intervi alussieurs régions uels la structure inte sur lesquels la structure in	ervient : Itenkent en totalité (sur toutes les
Régions sur lesquelles la Stiectionner les régions sur les Sélectionnez une ou p Départements sur lesq Sélectionnez les dipartement communes du département). Sélectionnez un ou pl	quotes la structure intervis olusieors régions vels la structure inte : au lesquels la structure in lusieurs département	ervient : Intervient on totalité (sur toutes les Its ~

2

3



# Déclarer mon périmètre d'intervention

### Etape 2 – Zoom sur la déclaration du périmètre d'intervention

- Je peux sélectionner différents **niveaux d'intervention géographique sur lesquels je souhaite être référencé** en utilisant les menus déroulants :
  - · Menu « Régions »
  - Menu « Départements »
  - Menu « EPCI » pour les communautés de communes
  - Champs « Communes », si vous n'intervenez que sur une seule commune
- Lors de ma sélection, les régions/départements sélectionnés apparaissent sous forme de bulle bleue. Je peux supprimer les bulles en cliquant sur la croix ou décocher la case pour supprimer un de mes choix
- Si je souhaite intervenir sur toute la France (au niveau national), je sélectionne toutes les régions
- Si je souhaite préciser d'avantage mon périmètre d'intervention, je peux indiquer les communes ou les EPCI sur lesquels je souhaite intervenir de façon spécifique dans le champ dédié

Exemple : Si je ne souhaite intervenir que sur la ville de Nice, je dois cliquer sur "Commune" et sélectionner "Nice"

Veuillez noter que la sélection d'une région entraine la sélection des départements appartenant à cette région. A moins que vous ne souhaitiez intervenir sur tous les départements de la région sélectionnée, nous vous invitons à cocher précisément chaque département d'intervention

Veuillez veiller à l'exactitude du périmètre d'intervention demandé. Si vous souhaitez modifier la déclaration de votre périmètre d'intervention durant l'instruction de votre demande, il sera nécessaire de procéder à l'annulation de votre dossier.

Une fois l'agrément obtenu, il sera possible d'effectuer une demande d'actualisation du périmètre d'intervention territorial une fois par an. Celle-ci nécessitera le téléversement de nouvelles pièces justificatives et entrainera une nouvelle instruction du dossier.

蘭

Pour les dossiers déposés après le 9 novembre 2024, la consultation des CRHH est remplacée par une information sur toute décision d'octroi ou de rejet d'agrément portant sur un nouvel opérateur de son ressort territorial

<ol> <li>Périmètres d'Intervention de l'établissement * Salectaires en niese d'intervention afin de rennigner les périmètres géographiques sur less Pérachissement intervient. Vous ne passes sélectairner que les périmètres pour lesquels votre a recu l'agrément.</li> </ol>	
Régions sur lesquelles l'établissement intervient en tatalité :	
"Effectivenes' in regime an inspañs "Arabitanean Entersive en tercitet (ar nov in disameneses de la rigera). El Technik Interviert at "mispañs' de la forma Plimantiture (A.M. 2007, Social de Laste, Social de Lastes,	111
Multistrate was as ploaters regions	+
Départements sur lesguels l'établisieroett intervient en turalité	
Talentened to Approximate of Segure Perstaneous Internet of Laboration (or Scholar Laboration & Approximate).	
Saleschunner un im pholesis idipartements	+
EPCI (Etablissements Publics de Coopération intercommunals) sur lesquels Netablissement inte totalité :	reixort en
Selectiones to PCI or teased Multiliaenest meries or stable for your in communa & 1951.	
Selections of an phase PCF	
(Stat) (Cont) (Strip)	
Communes sur lasgoulles l'itablisament intervient en totalité :	
National for extensions on forgading Weightmenter Sciences of Sciences	

tainerti te titgen	Wentsmee te vigen an tequite la tructur de trendet et tructe partes la deprése a région, s'a analise menuen su tradigater de la faise Métropolitais et la SOM, eu sufer surs la région.		
C	Seregre Mille Aper 2 Musele Apitare 3 Selectionner un eu plusieurs régione		
345			
	Auvergne-Rhöne-Alpes		
10	Bourgagne Franche-Comté		
10	] Bretagne		
C	Centre-Val de Loire		
C	) Corse		
C	Grand Est		
E	] Hauts-de-France		
10	] Re-de-France		
E	] Normandie		
	Novelle-Aguitaine		
10	Occitanie		



Pour rappel, l'agrément a une portée nationale et sera valable pour toutes les succursales dans le cas où elles possèdent un n° de SIRET identique à celui de leur établissement de rattachement.

# Téléverser les pièces justificatives à une demande

#### Etape 3 – Téléversement des pièces justificatives

- Je téléverse les pièces justificatives qui me sont demandées afin que ٠ l'instructeur puisse procéder à l'examen de ma demande.
- Je ne peux déposer que les pièces justificatives demandées pour la ٠ qualité que j'ai préalablement sélectionnée.

Les écrans ainsi que les catégories des pièces justificatives à déposer s'adapteront en fonction de la qualité renseignée plus tôt dans le parcours par le candidat.

Je téléverse mes pièces justificatives dans des sections dédiées à l'aide du bouton « Parcourir ».

Le dépôt d'une pièce dans le formulaire entraînera automatiquement sa sauvegarde en mode « Brouillon ».

Je peux visionner la pièce déposée et au besoin la supprimer dans la section qui lui est réservée.



흹

En fonction des champs, un maximum de 5 pièces justificatives respectant les formats, pdf, jpeg, png, ainsi qu'une taille maximale de 10 Mo, pourront être téléversées.

Les pièces justificatives existent dans un format standardisé. Merci d'utiliser les CERFA correspondants, disponibles sur la page « Devenir Mon Accompagnateur Rénov' » du site France Rénov'.



A partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, les candidats avant déposé leur dossier en brouillon avec des qualités multiples peuvent avoir des pièces à mettre à jour à la suite de la sélection d'une qualité unique.

1 <sup>ère</sup> partie de la page tran ci-dessous est utilisé à titre indicatif)	2 <sup>ème</sup> partie de la page (l'écran ci-dessous est utilisé à titre in
Demande d'agrément	Conditions de compétences
Veuillez compléter les étapes ci-dessous pour déposer votre demande. Pour toute question référez-vous au <u>Guide du dépôt de demande d'agrément.</u>	Preuve de la mise en place d'un système de gestion de compétences incluant un plan d formation *
Pieces justificatives	Ajouter un fichler Talle southale (2 Pr. Farmar antigen: pdf geg. jeg. 1 fictier)) maximum. [Criseos File] No file chosen
es pièces justificatives	Références justifiant la capacité de réalisation d'un accompagnement *
Informations générales de la structure Certaines pièces justificatives sont facultatives.	Ajouter un fichier Talle methode: 2 Min Forman acceptin: pdf. proj. jung. 3 Politeriti medimen. [Choose Fiel] Nor Nei chosen
Statuts de la structure * Ajouter un fichier Talle maximale : 2 Mai: Formats acceptés : pet jog, jog, 1 fichierts maximum. Choose File No file chosen	Méthodologie proposée pour l'accompagnement des ménages * Ajouter un fichier Talle roomale. 2 Ple Temes acceptic. pdf. pag. bag. 1 Techetti marman.
Règlement intérieur	Choose File Non His chunen
Ajouter un fichier Talle maximale : 2 Mo. Formats acceptés : pdf, png, jpeg, 1 fichier§) maximum. Choose File   No file chosen	📽 Preuve du niveau d'activité
Liste des membres du conseil d'administration et du personnel de direction	Liste des implantations territoriales * Ajouter un fichier Tale naamak 2 Pis French ampel, pdf. prg. jag 1 felletti reeman [Checke File] No file chosen.
Ajouter un fichier Talle maximie: 2 Min Formats acceptés : pat, pog, jog, 1 fichierój maximum. Choose File No file chosen	Pièces annexes

En cas de doute, je peux consulter le détail des pièces justificatives que je dois fournir en fonction de ma qualité aux pages 20-21 et 22

titre indicatif)

# Récapitulatif et dépôt de la demande d'agrément

1

2

#### Etape 4 – Récapitulatif de la demande et confirmation de dépôt

- Avant de valider mon dossier, je vérifie l'exactitude des informations saisies grâce au récapitulatif de ma demande.
- Les ETP sont renseignés sous la forme d'un tableau
- Je peux également télécharger les pièces déposées en cliquant dessus.

Cet écran permet de consulter de façon synthétique les différentes informations renseignées lors de l'élaboration de ma demande.

NB : Si je souhaite modifier certaines informations, je dois retourner dans la partie du formulaire concerné.



¥

Après avoir vérifié les informations saisies, je peux cliquer sur « **Déposer le dossier** » afin de finaliser ma demande. Je reçois alors un courriel de confirmation de dépôt précisant les voies et délais de recours.

Un dossier complet sera plus aisément traité dans les meilleurs délais. Assurez-vous donc de sa complétude avant envoi.

- Une fois mon dossier déposé, je reçois un courriel m'informant que ma demande est en cours de traitement. Depuis l'écran de confirmation de dépôt, je peux :
  - Consulter le récapitulatif de ma demande
  - Revenir à mon espace personnel.





# 5. Suivi d'une demande

## Annuler un dossier en cours

### Etapes à suivre

- Depuis la page d'accueil de mon espace candidat, je clique sur le bouton « Annuler un dossier » et suis les étapes 1
- Une fois le dossier annulé, je peux alors redéposer une nouvelle demande d'agrément



## Paramétrage des notifications

- Lorsque je clique sur le bouton me permettant d'accéder aux paramètres de mon compte, l'écran ci-contre s'affiche.
- Je peux alors gérer les notifications que je souhaite mettre en place sur mon compte afin de recevoir des courriels de rappel
- Je peux être notifié des actualités sur mon dossier et visualiser les nouvelles actions que je dois effectuer sur ce dernier. (complétude, prise de connaissance de la décision rendue sur ma demande d'agrément,...)
- Je peux être notifié si je ne me suis pas connecté à la plateforme depuis 7 jours et que certaines actions « urgentes » requièrent mon attention dans les plus brefs délais.
- Je peux choisir à tout moment de désactiver ou de réactiver les notifications qui me seront envoyées par courriel.

En l'absence d'actualités ou d'actions à réaliser sur des dossiers en lien avec le compte, aucune notification ne sera envoyée.



2

3

# Compléter mon dossier sur demande des instructeurs

Si votre dossier est incomplet, ou comporte une pièce non conforme, l'instructeur vous transmet une demande de complétude :

- Dès la réception de votre demande, l'instructeur peut, tout au long de l'instruction, vous demander toutes pièces additionnelles jugées nécessaires.
- Cette pièce additionnelle peut être demandée pour compléter un dossier incomplet (1) ou pour une meilleure instruction du dossier (2)
- Afin de vous prévenir, un courriel est automatiquement adressé à l'adresse email du référent de la structure, renseignée lors de la création de compte.

Afin de consulter le détail des éléments manquants, cliquez sur « compléter votre dossier »

Vous disposez d'un **délai d'un mois pour mettre à jour votre dossier à compter de la notification**. Au-delà, le dossier est automatiquement renvoyé à l'instructeur qui aura la possibilité de rejeter votre demande ou vous renvoyer une demande de complétude.

Assurez-vous d'avoir pris en compte l'ensemble des remarques de l'instructeur (voir « note de l'instructeur » ci-contre (3) avant de valider la mise à jour de votre dossier.





0(1)0

Une fois votre dossier mis à jour, vous pouvez consulter le récapitulatif de votre demande et retourner vers votre espace personnel

# Modifier mon dossier après une erreur et un renvoi à l'état d'édition

En cas d'erreur de complétude de la part des candidats, les instructeurs peuvent renvoyer le dossier du candidat à l'état d'édition (état brouillon).

- Le retour à l'état d'édition trouve son origine dans une erreur de la part des candidats MAR qui ont mal complété leur dossier de candidature.
- Par ailleurs, « le retour à l'état d'édition » est à distinguer de « la complétude du dossier » qui a pour origine une pièce justificative inadaptée ou manquante.

©₽©

3

at the local have

Date the president

And in case of the

- instantion

projection of the local division of the loca

tak water

(James

Accession dis Addigationen-

Apreside and including the series of the ser

NUTUTINE Advantage

• Le retour à l'édition doit permettre au candidat de modifier ce qui a déjà été complété sur son dossier.

Si vous avez commis une erreur lors de la complétude de votre dossier, vous verrez un message s'afficher sur la page d'accueil de la plateforme vous informant que « votre dossier est incomplet »

1) Vous serez informés du caractère incomplet du dossier

Vous pourrez compléter votre dossier



En cas de renvoi à l'état d'édition, vous pourrez lire la note de l'instructeur qui vous permettra de comprendre par le biais d'un message synthétique les erreurs de complétude que vous aviez faites. Ce message vous expliquera ce que vous devez modifier pour compléter votre dossier.



#### Vous pourrez alors modifier les

champs que vous aviez déjà complétés mais qui comportaient des erreurs.

Vous devrez valider **4 étapes** pour que le dossier repasse chez l'instructeur en passant 3 fois à l'étape suivante.

#### N'oubliez pas de cliquer et de « passer à l'étape suivante » 3 fois

Enfin, vous devez mettre à jour la demande pour renvoyer la demande à l'instructeur une fois que vous avez modifié ou corrigé votre dossier.

N'oubliez pas de « *mettre à jour la demande* »

Synthèse des p	sièces communiquées dans le
uossier	
99.1000.00	
Pritidant	Nettro à jose le demende

### L'espace messagerie

• Sur votre espace personnel, vous pouvez échanger avec votre service instructeur.

L'espace messagerie n'est accessible qu'après avoir déposé votre demande.

Lorsque vous cliquez sur l'onglet « Contacter votre service instructeur », l'écran ci-contre s'affiche.

Les messages sont visibles de tous les intervenants travaillant sur votre dossier.

Une fois la demande clôturée, la messagerie n'est plus 
 accessible.

3

• L'historique des messages est cependant conservé.

La messagerie n'est pas destinée à la résolution des problèmes d'ordre technique. Le cas échéant référez-vous au formulaire d'assistance.



#### Messagerie

En cas de question relative à votre dossier en cours d'instruction vous pouver échanger avec votre service instructour via la messagene personnelle de votre impace.





## Récupérer l'attestation d'agrément ou de rejet

Une fois votre dossier instruit et la décision rendue, un courriel vous est automatiquement adressé afin de vous avertir. La décision rendue par l'instructeur est accessible sur votre espace personnel.



51

# Référencement des établissements territoriaux

- Une fois votre dossier instruit et votre agrément validé, l'écran ci-dessous s'affiche sur votre espace personnel.
- Vous devez référencer les établissements associés à votre numéro de SIREN – La liste de vos établissements est présente sur la liste déroulante
- Tant qu'un établissement n'est pas référencé, l'étiquette « En attente de référencement » sera visible



France

Rénov





Vous pouvez référencer des établissements uniquement sur le **périmètre géographique** retenu lors de la demande d'agrément (voir <u>slide suivante</u>). Il vous sera ensuite possible de réaliser une demande d'actualisation du périmètre d'intervention territorial une fois par an.



Si les informations de votre entreprise sont en diffusion partielle, veillez à bien compléter tous les champs vides obligatoires signalisés par un astérisque rouge.

# Référencement des établissements territoriaux

#### Zoom– Périmètre de référencement (annuaire, plateformes d'aide) des établissements

2

- Si votre établissement intervient en totalité sur le périmètre régional et/ou départemental retenu pour votre structure lors de votre demande d'agrément, vous devez le référencer sur ce même périmètre.
- Si votre établissement n'intervient pas en totalité sur la région(s)/département(s) sélectionné(es), vous pouvez sélectionner les EPCI et/ou communes sur lesquelles il interviendra au sein du périmètre retenu lors de la demande d'agrément.

Vous devez sélectionner au moins un niveau de périmètre par établissement référencé.

Le périmètre sélectionné doit être égal ou être situé à l'intérieur du périmètre géographique retenu lors de la demande d'agrément.

Veuillez noter que la sélection d'une région entraîne la sélection de tous les départements situés dans cette région. A moins que vous ne souhaitiez intervenir sur tous les départements de la région sélectionnée, nous vous invitons à cocher précisément chaque département d'intervention.

Une fois l'agrément obtenu, il sera possible d'effectuer une demande d'actualisation du périmètre d'intervention territorial une fois par an (en année calendaire). Celle-ci nécessitera le téléversement de nouvelles pièces justificatives et entrainera une nouvelle instruction du dossier.

#### 3. Périmètres d'intervention de l'établissement \*

Sélectionnez un niveau d'intervention afin de renseigner les périmètres géographiques sur lesquels l'établissement intervient. Vous ne pouvez sélectionner que les périmètres pour lesquels votre structure a reçu l'agrément.

#### Régions sur lesquelles l'établissement intervient en totalité :

Sélectionnez les régions sur lesquelles l'établissement intervient en totalité (sur tous les départements de la région). Si l'établissement intervient sur l'intégralité de la France Métropolitaine et les DOM, veuillez cocher toutes les régions.

~

2

Sélectionnez une ou plusieurs régions

#### Départements sur lesquels l'établissement intervient en totalité :

Sélectionnez les départements sur lesquels l'établissement intervient en totalité (sur toutes les communes du département).

Sélectionnez un ou plusieurs départements

EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) sur lesquels l'établissement intervient en totalité :

Sélectionnez les EPCI sur lesquels l'établissement intervient en totalité (sur toutes les communes de l'EPCI).

#### CA du Grand Cognac (16) ×

Saisissez un ou plusieurs EPCI

Communes sur lesquelles l'établissement intervient en totalité :

Saisissez les communes sur lesquelles l'établissement intervient en totalité.

Abjat-sur-Bandiat (24300) ×

Saisissez une ou plusieurs communes

Si vous avez des antennes, veillez à bien référencer votre établissement sur son périmètre mais également sur le périmètre des antennes concernées.



France

Rénov'

# **Retrait/Suspension d'agrément**

- Lorsque l'agrément a été validé pour une structure, cette dernière se doit de répondre à un certain nombre <u>d'obligations</u> (Article 7). Dans le cas contraire, l'agrément peut faire l'objet :
  - D'une suspension temporaire (3 mois maximum)
  - D'un retrait total dans les applicatifs Anah
- La décision de suspension ou de retrait définitif est notifiée à l'opérateur par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **L'opérateur en informe sans délai les ménages** pour lesquels un contrat ou une convention d'accompagnement est en cours

C'est la date d'accusé réception de la lettre de notification de l'information préalable dans le cadre de la procédure contradictoire de retrait (avec ou sans suspension) d'agrément qui fait foi pour l'ouverture de la période contradictoire, ou 15 jours après envoi en l'absence d'accusé de réception.

Le délai de réponse du titulaire de l'agrément dans le cadre **d'une procédure** contradictoire (avec ou sans suspension) est de 1 mois maximum (et de 15 jour minimum) à compter de la date d'accusé de réception de la lettre de décision.

C'est la date d'accusé réception de la lettre de notification du retrait d'agrément qui fait foi pour la date effective de retrait, ou 15 jours après envoi en l'absence d'accusé de réception.

Veuillez noter que dans le cadre d'une procédure contradictoire de retrait entraînant la suspension à titre conservatoire, l'Accompagnateur Rénov' doit :

Cesser d'accompagner de nouveaux ménages

France

Rénov'

- Cesser d'utiliser la marque Mon Accompagnateur Rénov' (charte graphique et logo)
- Interrompre le montage des dossiers MPR Parcours accompagnés pour les demandeurs avec lesquels ils sont en relation
- Informer sans délai les ménages pour lesquels un contrat ou une convention d'accompagnement est en cours

Veuillez noter que dans le cadre d'une procédure contradictoire avec suspension, le déréférencement sur France Rénov' et sur les plateformes d'aides sont effectifs pendant la période de suspension.

#### Motifs de suspension/retrait

- 1) L'entrave aux contrôles ou une demande de contrôle restée sans réponse
- 2) Le constat d'un défaut de réalisation des prestations d'accompagnement, à la suite du contrôle mentionné au II de l'article 6
- 3) Le constat que l'opérateur ne remplit plus les conditions requises pour bénéficier de l'agrément à la suite de la réalisation du contrôle mentionné au III de l'article 6
- 4) L'absence de mise en œuvre des mesures correctrices dans le délai imparti conformément au V de l'article 6
- 5) La réalisation par sous-traitance des missions d'accompagnement en dehors des cas identifiés au 2° de l'article 2
- 6) L'identification d'une pratique frauduleuse au sens du III du présent article pouvant inclure La communication de fausses informations ou de faux documents à l'appui de la demande d'agrément ou dans le cadre de la prestation d'accompagnement
- 7) L'exécution d'un ouvrage ou l'absence de neutralité vis-à-vis d'une entreprise d'exécution d'ouvrage ou des solutions technologiques recommandées
- 8) La réalisation partielle, inadéquate, ou l'absence de réalisation des prestations d'accompagnement mentionnées à l'article 1er
- 9) La méconnaissance des dispositions relatives à la protection des consommateurs
- En cas de changement notable de la situation de l'opérateur agréé qui remettrait en cause les conditions de délivrance de l'agrément définies aux articles R. 232-4 et R. 232-5 du code de l'énergie
- 11) En cas de non-respect des obligations prévues par le chapitre II du Titre III du Livre II de la partie réglementaire du code de l'énergie ou par la réglementation relative aux aides visées à l'article R. 232-8 du code de l'énergie.





### ANNEXES



Ce document a été réalisé dans un but informatif et ne revêt aucune valeur juridique

### Zoom sur les critères d'indépendance (1/2) : les cas admis

Acteurs	1) Ne pas être en mesure d'exécuter directement un ouvrage		2) Être tenu au respect d'une stricte neutralité vis-à- vis des travaux, équipements, scénarios et entreprises proposés		Autorisé à recevoir l'agrément
Structure qui ne propose pas de contrat de travaux aux ménages mais possède des partenariats avec des sociétés de travaux, ou avec des fournisseurs de matériaux, d'équipements ou d'énergie (obligé, délégataire ou mandataire CEE, architecte, SFT) de type charte ou document liant	0	Pas d'exécution d'ouvrage	$\oslash$	A démontrer dans le dossier de candidature, qui doit contenir copie de tous les documents liants	$\bigotimes$
Structure qui ne propose pas de contrat de travaux aux ménages mais possède des partenariats avec des fournisseurs d'énergie (obligé, délégataire ou mandataire CEE, installateur partenaire d'une marque) de type charte ou document liant	$\oslash$	Pas d'exécution d'ouvrage	$\oslash$	A démontrer dans le dossier de candidature, qui doit contenir copie de tous les documents liants	$\oslash$
Entreprise ayant un actionnaire majoritaire commun avec une société d'exécution d'ouvrage, ou de fourniture de matériaux, d'équipements ou d'énergie	$\otimes$	Pas d'exécution d'ouvrage	$\oslash$	A démontrer dans le dossier de candidature	$\otimes$
Architectes maîtres d'œuvre	$\oslash$	La maîtrise d'œuvre n'est pas considérée comme une exécution d'ouvrage	$\oslash$	A démontrer dans le dossier de candidature	$\otimes$



 $\langle \checkmark \rangle$ 

 $(\mathbf{X})$ 

### Zoom sur les critères d'indépendance (2/2) : les cas d'exclusion

Acteurs	1) Ne pas être en mesure d'exécuter directement un ouvrage	2) Être tenu au respect d'une stricte neutralité vis-à- vis des travaux, équipements, scénarios et entreprises proposés	Autorisé à recevoir l'agrément
Entreprise d'exécution d'ouvrage qui réalise des travaux sur le chantier accompagné	$\bigotimes$	$\bigotimes$	$\bigotimes$
Entreprise d'exécution d'ouvrage qui ne réalise pas de travaux sur le chantier accompagné	$\bigotimes$	$\bigotimes$	$\otimes$
Structure qui propose aux ménages des contrats d'exécution de travaux, et a recours à la sous- traitance pour exécuter ces travaux (obligé, délégataire ou mandataire CEE, architecte, société de tiers- financement)	Secution d'ouvrage indirecte	$\bigotimes$	$\bigotimes$
Structure qui ne propose pas de contrat de travaux aux ménages mais possède des partenariats avec des sociétés de travaux, ou avec des fournisseurs de matériaux, d'équipements ou d'énergie (obligé, délégataire ou mandataire CEE, architecte, société de tiers-financement, installateur partenaire d'une marque) avec un intéressement financier (type apporteur d'affaire)	Oras d'exécution d'ouvrage	$\bigotimes$	$\bigotimes$



 $\sim$ 

**(**X)





# MERCI



Ce document a été réalisé dans un but informatif et ne revêt aucune valeur juridique